

termes, nous nous arrangerons pour recouvrer la moitié de tout ce qui dépassera \$250,000,000. Il semble bien que le chiffre brut puisse dépasser \$250,000,000 mais il faut tenir compte de facteurs inconnus, par exemple, comme je le disais ce matin, la grosse question du blé. Elle peut jouer un grand rôle dans les recettes brutes. Impossible de savoir au juste. Je répète que ce chiffre est le plus proche auquel on puisse s'arrêter en vue des renseignements actuels.

M. HARRIS: A quelle date?

M. HUNGERFORD: Je ne crois pas que personne puisse envisager la question sous un autre angle. Le déficit qu'il faudra combler sera simplement celui qui se présentera réellement à la fin de l'année, et nous ferons le nécessaire pour qu'il soit aussi bas que possible.

L'hon. M. HOWE: C'est comme quelqu'un qui va chez un architecte pour faire construire une maison. Il dit ce qu'il veut dans cette maison, et l'architecte établit un devis estimatif. Le client peut discuter avec l'architecte pour obtenir un prix moins élevé mais il faudra qu'il paye le coût de la maison.

M. DONNELLY: Ce qui revient à dire que si les recettes sont de \$290,000,000, le déficit en sera diminué?

M. HUNGERFORD: Je le crois, en basant nos prévisions sur les recettes d'exploitation.

M. DONNELLY: Cela dépend toujours des changements dans la situation du blé ou dans les prix des matériaux.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, je crois inutile de s'arrêter plus longtemps sur cette question. Je ne crois pas possible de modifier la situation qu'on nous soumet excepté par consentement général ou commun accord.

M. HARRIS: C'est justement ce que je demande.

Le PRÉSIDENT: Sans commun accord....

M. HARRIS: Si vous déclarez la question vidée.

Le PRÉSIDENT: Sans commun accord, le seul moyen de régler la chose est de proposer une motion.

M. BLACK: Si les membres du Comité ont une responsabilité quelconque nous devons envisager cette responsabilité à la lumière d'aujourd'hui, 16 juillet, d'après les résultats des six derniers mois. L'administration du chemin de fer et le ministre doivent envisager la question en se plaçant au point de vue des prévisions budgétaires. Quant à nous, notre situation diffère quelque peu; il nous faut nous appuyer sur les résultats, et à ce propos je dirai que nous avons le droit, à la séance d'aujourd'hui et après plus de six mois de l'année déjà écoulés, et la perspective d'un bon trafic dans tout le Canada, de demander la réduction de ces prévisions au niveau pour le moins des prévisions déposées devant le Parlement. A mon avis, le chiffre de \$20,000,000 devrait être ramené à \$15,000,000.

Le PRÉSIDENT: Il me semble qu'un plus grand nombre de membres devraient donner leur avis en la matière, sans quoi je ne vois pas possibilité de régler la question.

M. JACKMAN: Si le budget doit avoir une valeur quelconque, cette valeur à mon avis doit provenir de son exactitude. Si nous avons les résultats de six ou sept mois et nous constatons une plus grande amélioration que celle qu'avait été prévue, nous devons sûrement considérer l'à propos d'une révision. En d'autres termes, à quoi sert le budget? Il faut le considérer comme un but à atteindre, et quand les choses marchent trop bien pendant les six premiers mois, on est naturellement porté à la nonchalance et à ne pas surveiller les dépenses d'aussi près qu'on le ferait dans des circonstances différentes. Car autrement à quoi bon avoir un budget? Il vous donne une idée du programme à suivre dans l'année. Vous constatez en ce moment que la recette des six derniers mois a dépassé le chiffre prévu, par suite d'événements sur lesquels vous ne pouvez